



PRÉFET DE LA VENDEE

*Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
des Pays de la Loire*

La Roche sur Yon, le 13 mai 2014

*Division territoriale des risques technologiques
Unité territoriale de La Roche sur Yon*

Affaire suivie par : Dominique PHARISIEN
dominique.pharisen@developpement-durable.gouv.fr
Tél : 02.51.47.76.00 **Fax :** 02.51.47.76.10

RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Objet : Garanties financières pour la mise en sécurité des installations soumises à constitution de garanties financières – Rapport proposant des arrêtés complémentaires (constitution de garanties ou limitation des stocks).

1. OBJET DU PRÉSENT RAPPORT

Les articles R.516-1 et suivants du code de l'environnement imposent l'obligation de constituer des garanties financières en vue de la mise en sécurité de certaines installations classées pour la protection de l'environnement à compter du 1er juillet 2012.

Conformément à l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 fixant la liste des installations classées soumises à l'obligation de constitution des garanties financières, les sociétés qui figurent dans le tableau ci-dessous, sont concernées et ont transmis à Monsieur le Préfet de la Vendée leurs propositions de calcul du montant des garanties financières pour la mise à l'arrêt des installations.

EXPLOITANT	VILLE	DATE ET RÉFÉRENCE DE L'ARRÊTE D'AUTORISATION	RUBRIQUES SOUMISES À GARANTIES FINANCIERES	DATE DE LA PROPOSITION DE L'EXPLOITANT (ET DES ÉVENTUELS COMPLÉMENTS)
FERS	Les Herbiers	n°09-DRCTAJE/1-223 du 10 avril 2009	2713 - 2714 - 2716 2718	20 décembre 2013
SARP OUEST	Mouilleron le Captif	n° 04-DRCLE/1-120 du 8 mars 2004	2718	15 juillet 2013
BOUYER LEROUX	St Martin des Fontaines	n°08-DRCTAJE-1-168 du 12 mars 2008	2523	16 décembre 2013
COVED	St Jean de Monts	n ° 97-DRCL-4-182 du 22 mai 1997	2714	13 décembre 2013 31 mars 2014

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h30

Tél. : 02.51.47.76.00 – fax : 02.51.47.76.10

ZI Nord – 135 rue Philippe Lebon

85000 La Roche sur Yon

TRIVALIS	La Barre de Monts	n°06-DRCLE/1-327 du 24 juillet 2006	2716	3 février 2014
TRIVALIS - Centre de transfert	Givrand	n ° 03-DRCLE/1-417 du 5 septembre 2003	2716 - 2791	3 février 2014
TRIVALIS - CT	Mouzeuil Saint Martin	n°05- DRCLE/1-137 du 8 mars 2005	2714	3 février 2014
TRIVALIS - CT	La Roche sur Yon	n°02-DRCLE/1-275 du 13 juin 2002	2714	3 février 2014
TRIVALIS - TMB	Chateau d'Olonne	n°10-DRCTAJ1-142 du 22 février 2010	2716 - 2791	3 février 2014
TRIVALIS -TMB	St Christophe du Ligneron	n°09-DRCATJ-1-152 du 18 décembre 2009	2716	3 février 2014

2. ANALYSE DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Les propositions de montant transmis par les exploitants visés au chapitre 1 figurent dans le tableau donné en annexe 1.

Ces éléments ont été examinés par l'inspection des installations classées au regard des dispositions :

- des articles R. 516-1 et suivants du code de l'environnement ;
- de l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 relatif aux modalités de détermination et d'actualisation du montant des garanties financières pour la mise en sécurité des installations classées ;
- des instructions de la note de la DGPR du 20 novembre 2013.

Les montants proposés n'appellent pas de remarques particulières de la part de l'inspection.

S'agissant des suites à donner, les installations pour lesquelles le montant proposé est supérieur ou égal à 75 000 euros doivent faire l'objet d'un arrêté préfectoral complémentaire fixant ce montant ainsi que les quantités maximales de déchets entreposés correspondant aux montants proposés.

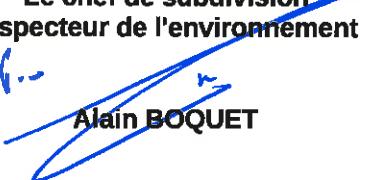
3. PROPOSITIONS DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Compte tenu des éléments qui précèdent et en application des dispositions de l'article R.516-1 du code de l'environnement, l'inspection des installations classées propose à Monsieur le Préfet de la Vendée de fixer par arrêté préfectoral complémentaire le montant des garanties financières applicables aux sociétés tel qu'indiqué en annexe 1 du présent rapport, ainsi que les quantités maximales de déchets pouvant être entreposés sur le site.

Les projets d'arrêtés préfectoraux complémentaires joints au présent rapport ont été communiqués aux exploitants qui n'ont pas formulé de remarques particulières. Il est proposé à Monsieur le préfet de la Vendée de soumettre les projets d'arrêtés complémentaires à l'avis des membres du CODERST.

L'inspecteur de l'environnement

Dominique PHARISIEN

Le chef de subdivision
Inspecteur de l'environnement

Alain BOQUET

Pour le directeur et par délégation,
Le chef de l'unité territoriale
de La Roche sur Yon


Michel ROSE

Annexe 1 – Tableau du montant des garanties proposées par les exploitants

Avec **M**, le montant global des garanties proposé étant égal à **Sc** [**Me** + α (**Mi** + **Mc** + **Ms** + **Mg**)]

SOCIÉTÉ EXPLOITANT	MONTANT GLOBAL (TTC)	SC	ME	MONTANT ÉLIMINATION DES DÉCHETS ET PRODUITS	COEFFICIENT PONDÉRATEUR DE GESTION DE CHANTIER ÉGAL À 1,1	A	INDICE D'ACTUALISATION DES COÛTS	MI	MONTANT INERTIAISATION DES CUVES	MC	MONTANT CLÔTURE	MS	MONTANT SURVEILLANCE	MG	MONTANT GARDIENNAGE
FERS – Les Herbiers	83 996 €	1,1	22 676	1,0541		0		0	300		43 430		7 200		
SARP OUEST – Mouilleron le Captif	183 394 €	1,1	85 674	1,0541		0		0	90		27 000		49 801		
BOUYER LEROUX – St Martin des Fontaines	440 116 €	1,1	26 850	1,0541		0		0	89 750		85 800		178 560		
COVED – St Jean de Monts	122 702 €	1,1	82 771,87	1,0541		0		0		149,43		19 950		7 200	
TRIVALIS – La Barre de Monts	85 151 €	1,1	16 320	1,0541		0		0		15 105		27 850		15 000	
TRIVALIS – Givrand	107 327 €	1,1	29 409	1,0541		0		0	26 165		23 500		15 000		
TRIVALIS – CT Mouzeuil	166 353 €	1,1	100 672	1,0541		0		0		165		32 800		15 000	
TRIVALIS – CT La roche sur Yon	144 394 €	1,1	96 604	1,0541		0		0		135		13 850		15 000	
TRIVALIS – TMB Chateau d'olonne	386 449 €	1,1	262 533	1,0541		0		0		330		60 000		20 000	
TRIVALIS – TMB St Christophe du Ligneroln	163 377 €	1,1	77 886	1,0541		0		0		25 315		17 800		20 000	

